



PROCÈS-VERBAL

SEPTEMBRE 2024

Le 3 septembre 2024 à 19 h 00, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 9 septembre 2024 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108-A, avenue Ouellet, le lundi 9^e jour de septembre 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Messieurs Michel Desjardins, Rémi Laprise, Mathieu Therrien et Éric Langlois, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 5 août 2024;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Autorisation de participation;
 - Autorisation d'achat débroussailleuse;
 - MADA;
 - Nomination d'un concierge remplaçant;
 - Validation débitmètre;

- Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline;
 - Remise des états financiers comparatifs;
6. Demande de subvention (dons) ;
 7. Rapports des employés et organismes ;
 8. Voirie ;
 9. Discussions diverses :
 - Déneigement borne sèche;
 - Acceptation du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles déchets, matières organiques et encombrants 5 ans (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029);
 - Déneigement;
 - Candidature pour la formation des PR;
 - Demande pour le 110 route de l'église;
 - Demande de financement pour un mur d'escalade;
 - Autorisation de participation à une journée de réflexion pour la résilience communautaire;
 - Demande d'un projet pilote pour des places subventionnées en service de garde éducatif en communauté;
 - Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement - sécurisation;
 - Location et utilisation de l'église;
 - Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien;
 - Nouvelle tour de télécommunication : Acceptation du projet Télus;
 - Autorisation de paiement;
 10. Varia :
 11. Comptes;
 12. Période de questions;
 13. Levée de la séance.

Résolution : 01-09-2024

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2024.

Une copie du procès-verbal du 5 août 2024, a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-09-2024

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 5 août 2024 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-09-2024 (Autorisation de participation)

ATTENDU QU'il y a une journée d'échange et de réflexion, concernant la santé et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu le 3 octobre prochain à Montmagny (Espace Citoyen) de 9 h à 16 h;

ATTENDU QUE le service est offert par la TREMCA, le CISSS Chaudière-Appalaches et en collaboration avec le CRECA (Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches);

ATTENDU QUE la journée est gratuite pour tous les participants et comprend un repas;

ATTENDU QU'IL faut réserver la journée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Linda Paré, et résolu d'autoriser la réservation le 3 octobre pour Mme Sonia Gagné. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-09-2024 (Autorisation d'achat débroussailleuse)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire l'entretien extérieur de ses bâtiments et terrains;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Desjardins et résolu, d'accepter l'achat d'une débroussailleuse chez équipement Lacasse au montant de 1207.92\$ taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-09-2024 (MADA – Nouveau Horizon)

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité, Sainte-Apolline-de-Patton, Municipalité Amie Des Aînés souhaite procéder à l'achat et à l'installation d'un panneau d'affichage électronique extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la qualité de vie des aînés en les tenant informés des diverses actualités;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'acquisition provient directement des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition contribuera à l'éveil et au maintien cognitif des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la communauté ne possède pas de journal local ;

CONSIDÉRANT QUE le projet concernant la demande de financement au programme Nouveaux Horizons ne dépassera pas 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet envisagé correspond à deux priorités nationales soient : **Priorité 1** « Favoriser le vieillissement en santé » en permettant aux aînés de se tenir informés et la **Priorité 3** « Célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion » en favorisant le partage d'informations pour tous les citoyens ;

Il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU QUE LA municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise le dépôt d'une demande au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* et s'engage à réaliser le projet tel que présenté au programme.

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate comme représentante, Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-09-2024 (Nomination d'un concierge remplaçant)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de nommer M. Matys Chabot comme concierge pour remplacer lors de vacances, congé ou pour aider si nécessaire.

Le taux horaire, et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-09-2024 (Validation débitmètre)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'accepter l'estimation de coûts de la compagnie SM-EAU -Expert inc. au montant d'environ 799,08 \$, et d'autoriser les travaux de validation du débitmètre du système des eaux usées du réseau municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-09-2024 (Renouvellement d'une aide financière, école primaire Ste-Apolline)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière pour les frais scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'aide financière au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny pour le service de surveillance du matin et du soir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU que les frais scolaires, pour chaque enfant fréquentant l'école primaire de Sainte-Apolline, pour l'année scolaire 2024-2025, soient payés par la municipalité au Conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Apolline. De prévoir dans le budget pour la prochaine année une moyenne des deux dernières années pour le service de surveillance du matin et du soir. Ce service est offert et sera payé au Centre D'entraide Familiale de la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-09-2024 (Remise des états financiers comparatifs)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'accepter les états financiers comparatifs tels que présentés et déposés à la réunion

de travail du 3 septembre ainsi qu'à la séance du conseil du 9 septembre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande pour ce mois-ci.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Rémi Laprise, représentant au sein du Centre de Plein Air Ste-Apolline effectue un suivi des dossiers.

8. VOIRIE

Mme Sonia Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière fait un résumé des travaux de voirie qui ont été effectués et qui seront à venir.

9. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 11-09-2024 (Déneigement borne sèche)

Il est proposé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU qu'un formulaire soit transmis à la population pour obtenir des prix pour le déneigement des différentes bornes sèches. Un formulaire sera distribué par publipostage. Les prix devront être déposées au bureau municipal avant 16 heures, le jeudi 26 septembre 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-09-2024 (Acceptation du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles déchets, matières organiques et encombrants 5 ans – 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029)

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles, déchets, matières organiques et encombrants, pour les municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenière et Sainte-Apolline-de-Patton pour 2025 à décembre 2029 avec possibilité de 2 années optionnelles.

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 5 juillet 2024, à 11 heures, la Municipalité a reçu la soumission d'un seul soumissionnaire :

CONSIDÉRANT QUE le total de la soumission pour Ste-Apolline-de-Patton est de :

Les Concassés du Cap Inc. 370 060.99\$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission, de l'entreprise Les Concassés du Cap Inc. au montant de 370 060.99\$ avec taxes pour 2025 à 2029 inclusivement pour Ste-Apolline-de-Patton.

QUE la part de la municipalité est répartie selon le tableau suivant :

Année	Prix
2025	67 901.36 \$
2026	70 827.22 \$
2027	73 879.08 \$
2028	77 064.49 \$
2029	80 388.84 \$
Total pour les 5 ans	370 060.99 \$

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité soient autoriser à signer, au nom de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton le contrat de collecte et le transport des matières résiduelles, déchets, matières organiques et encombrants, de 2025 à 2029 inclusivement, entre l'entreprise Les Concassés du Cap et la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Les Concassés du Cap et Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-09-2024 (Acceptation de l'année supplémentaire pour le déneigement)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat de déneigement selon l'option A et attribué avec la résolution numéro 21-06-2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, à sa seule discrétion, décide de prolonger le contrat pour une année supplémentaire et QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Tony Deschênes au plus tard le 15 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter que la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton se prévaut de son droit de prolonger le contrat pour une année supplémentaire soit la saison 2025-2026 au montant de 210 000 \$ taxes non incluses aux conditions prévues au contrat et d'en informer M. Tony Deschênes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-09-2024 (Candidature pour la formation des PR)

Il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'inscrire deux nouvelles candidatures Mme Sabrina Daoust et M. Jack Deschênes à la formation de premiers-répondants aux formations de l'automne. Le kilométrage sera remboursé, les repas seront payés, et il y aura une compensation de 15\$/heure pour la formation. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-09-2024 (Demande pour le 110 route de l'Église)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande écrite pour le 110 route de l'église;

CONSIDÉRANT QU'IL demande l'autorisation d'ajouter une bande de pelouse sur l'emprise de la municipalité en façade de la propriété;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU, d'autoriser l'ajout d'une bande de pelouse seulement. L'ajout de la bande de pelouse sera au frais de l'occupant du 110 route de l'église. L'emprise de la municipalité demeure en tout temps à la municipalité.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire entretienne la pelouse et s'il y a un bris la municipalité ne sera pas tenu responsable (par exemple la charrue, déneigement). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-09-2024 (Demande de financement pour un mur d'escalade)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande écrite pour le financement d'un mur d'escalade;

CONSIDÉRANT QUE le mur sera érigé prochainement dans la cour arrière du bureau municipal à Sainte-Lucie-de-Beauregard ;

CONSIDÉRANT QU'UNE œuvre est présentement en cours de fabrication et permettra d'afficher toutes les feuilles d'érable aux noms des donateurs au coût de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU, de verser un don de 25 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour l'achat de cette feuille au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-09-2024 (Autorisation de participation à une journée de réflexion pour la résilience communautaire)

ATTENDU QU'il y a une journée d'échange et de réflexion, concernant la résilience communautaire, afin d'outiller et de permettre la mise en œuvre de projets favorisant la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu le 7 novembre prochain à la salle municipale de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire de 9 h 30 à 15 h;

ATTENDU QUE la journée est gratuite pour tous les participants et comprend un repas;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mathieu Therrien, et résolu d'autoriser la participation de Mme Sonia Gagné à participer à cette journée maillage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-09-2024 (Demande d'un projet pilote pour des places subventionnées en service de garde éducatif en communauté)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton connaît de réels besoins en lien avec l'offre de services de garde, il va sans dire que nous avons besoin de places subventionnées dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE ces places sont indispensables pour le maintien de nos collectivités et surtout pour que nous puissions continuer d'y habiter et d'y travailler;

CONSIDÉRANT QUE ces places aideraient énormément les familles, mais aussi les industries dans leur recrutement et surtout dans la rétention de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny, a l'expertise et le vouloir de collaborer à l'implantation d'un projet pilote de 6 places;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny, offrira le support et l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre et à son suivi;

CONSIDÉRANT QUE lors de la conversation téléphonique qui a eu lieu le 4 septembre dernier entre Mme Sonia Gagné Directrice générale et Greffière-Trésorière et Mme Sandra Ouellet Directrice du bureau coordonnateur. Il a été discuté favorablement du développement de projets pilotes sur le territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que la décision du ministère de la Famille doit être favorable à ce projet pilote. En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise appuyé par ET RÉSOLU d'accepter à

L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton présente une demande formelle d'un projet pilote afin que le ministère de la Famille octroi son accord. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-09-2024 (Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation)

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Sonia Gagné représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Sonia Gagné est dûment autorisés à signer tout document ou entent à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-09-2024 (Location et utilisation de l'Église)

CONSIDÉRANT QUE les cérémonies religieuses ont parfois lieu dans l'église;

CONSIDÉRANT QUE l'église se détériore et est de moins en moins sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les cérémonies peuvent avoir lieu dans la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de fermer l'accès à l'église. Aucune célébration ou rassemblement autre ne devra y être tenue. Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Une copie sera remise à La Fabrique.

Résolution : 21-09-2024 (Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien)

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et

qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Sonia Gagné représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de M. Michel Desjardins ET RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Sonia Gagné est dûment autorisés à signer tout document ou entent à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-09-2024 (Nouvelle tour de télécommunication : acceptation du projet Telus)

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 76 mètres de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve le projet de TELUS;

Il est proposé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU : d'autoriser la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton de louer un terrain à Télus pour l'implantation d'une tour de télécommunication aux conditions suivantes :

- Numéro de lot : 6 498 121
- Dimension du site loué : 25 mètres par 30 mètres;
- Emplacement du site pour l'implantation de la tour de télécommunication :
 - En bordure de la limite ouest du lot 3 770 414
 - A 100 mètres de la limite du lot 6 498 123

- Aménagements acceptés :
 - Coupe de bois et terrassement réalisés sur le site
 - Implantation d'une tour de télécommunication et des infrastructures nécessaires à son fonctionnement;
 - Création d'un chemin d'accès à l'implantation d'une ligne électrique du côté est du chemin

Mme Linda Paré demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 23-09-2024 (Autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement à la Municipalité de St-Euphémie, pour le paiement numéro 50 au montant de 2 367.91 \$ pour les travaux d'aide à la voirie ainsi que la formation pour les eaux usées. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA

11. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Total des salaires du 28 juillet 2024 au 31 août 2024	<u>16 899. 58 \$</u>
--	-----------------------------

Résolution : 24-09-2024 (Comptes)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 156 411.34 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 25-09-2024 (Levée de la séance)

Il est 20 h 20. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
